



Document à conserver par la famille

	MATERNELLE	PRIMAIRE
CONTRIBUTION DES FAMILLES	72,50 €/mois sur 10 mois	72,50 €/mois sur 10 mois
TARIF REDUIT Pour la 3^{ème} scolarité simultanée	50.75 €/mois Sur 10 mois	50.75 €/mois Sur 10 mois

COTISATIONS :

A.P.E.L : La cotisation A.P.E.L. (Association des Parents de l'École Libre) est facultative mais vivement recommandée afin d'encourager le dynamisme de l'école. Une cotisation annuelle est demandée par famille, quel que soit le nombre d'enfants, **son montant est de 25.00 €**. Ne faites pas de chèques, elle sera prise en compte dans la facture annuelle. Le refus de paiement de cette cotisation doit se faire impérativement par écrit auprès de l'école avant le 13 septembre 2024 pour être effectif.

Association des Services Régionaux de l'Enseignement Catholique : La cotisation est obligatoire.

L'O.G.E.C. doit verser 53.60 € par élève à l'UDOGEC et l'AISEC. Ces cotisations sont comprises dans la contribution des familles.

ETUDE ou GARDERIE :

La carte de 15 présences coûte **55.00 €**.

Cette carte est à prendre auprès du responsable de garderie.

FACTURE :

La comptabilité établira une seule facture en début d'année.

Vous devez régler au plus tard le :

- 1^{er} versement au 27 septembre 2024**
- 2^{ème} versement au 10 janvier 2025**
- 3^{ème} versement au 11 avril 2025**

Je vous prie d'adresser vos règlements **par chèques à l'ordre de l'O.G.E.C**

Pour tous paiements en espèces, voir directement Mme TATET ou la secrétaire.

Un mois commencé est dû. Vous avez la possibilité de solder la facture sur 10 échéances de septembre à juin, **par prélèvement automatique**. Voir document « conditions financières ».